

Vincent PEILLON
Ministre de l'Education Nationale
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

L'urgence de la situation m'impose de rompre la trêve des confiseurs.

En effet, le **BO** n°47 du 20 décembre 2012, publie le dispositif d'organisation des concours spécifiques concernant les personnels enseignants précaires de l'Education Nationale, et, s'il n'oublie pas de mentionner que les personnels éligibles des GRETA et de la MGI sont admis à concourir, la liste des disciplines concernées fait l'impasse sur la spécialité de ces enseignants qui est la CPIF.

Ce n'est pas faute d'être intervenu auprès de vos services pour les mettre en garde contre une telle omission. Certes, il y a un progrès depuis la loi SAPIN qui ignorait complètement l'existence de ces personnels ; mais quel avantage tireront-ils de cette « reconnaissance » actée, enfin, par votre ministère, si la Coordination Pédagogique Ingénierie de Formation, instituée depuis une dizaine d'années, ne figure pas aux concours ?

Quel RAEP devront-ils présenter ? Quel type de jury sera prévu pour les examiner ?

L'urgence est d'autant plus évidente que les inscriptions à faire entre le 15 janvier et le 21 février 2013, seront ouvertes juste une semaine après la rentrée de janvier, que le RAEP devra être remis au plus tard le 8 mars, que des Recteurs, comme celui de VERSAILLES, qui ont prévu des formations, ne sachant sur quelles bases les organiser, vu le silence du **BO**, voient leurs initiatives complètement bloquées.

N'y a-t-il pas un paradoxe entre la priorité nationale donnée par le Président de la République à la lutte contre le décrochage scolaire et l'exclusion des concours, non pas des personnels spécialisés et compétents dans cette lutte, mais de la spécialité qui leur confère cette compétence et authentifie leur qualification ?

Certes, il est probable que cette exclusion tient plus à des problèmes techniques qu'à une volonté politique délibérée. Toutefois, le SNCA e.i.L Convergence qui, il y a un an, interpellait le précédent Chef de l'Etat sur l'enlisement du projet de loi visant à mettre un terme à la précarité de l'emploi dans les trois Fonctions Publiques, s'interroge sur l'efficacité d'une administration qui s'empêtre dans les problèmes techniques au risque de léser des personnels dont le dévouement et l'esprit d'innovation ont servi de modèle au législateur.

Il y aurait sans doute d'autres remarques à faire, comme celle concernant l'inégale balance entre les catégories de personnels en place qui, pour leur titularisation, relèvent, certaines, de stricts concours, ou, d'autres, de listes d'aptitude...

Mais l'heure et l'urgence écartent la polémique : ce qu'il faut, c'est que les enseignants coordinateurs de la MGI et ceux des GRETA sachent s'ils doivent concourir dans la série CPIF ou dans d'autres séries.

Je ne doute pas, Monsieur le Ministre, que vous lèverez leur incertitude au plus vite, et vous pris d'agrèer, en même temps que l'expression de mes respects républicains, les meilleurs vœux du SNCA e.i.L. Convergence pour l'année 2013.

Blois, le 24 décembre 2012

Françoise Roche
Secrétaire générale

Copies à Monsieur le Président de la République et à Monsieur le Premier Ministre